

SIAH Sud Charente, bassins Tude et Dronne

Comité de pilotage du 31 mai 2012

Mairie de Chalais

Présents :

BONIFACE Joël, Président du SIAH Sud Charente, bassins Tude et Dronne
MOTY Joël, Vice Président du SIAH Sud Charente, bassins Tude et Dronne
BEGUERIE Stéphane, Vice Président du SIAH Sud Charente, bassins Tude et Dronne
LACOUR Joël, Vice Président du SIAH Sud Charente, bassins Tude et Dronne
BROUSSEY Manuela de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, délégation de Bordeaux
COUTEAU Olivier de l'ONEMA SD 16
BRIE Jacques de Charente Nature
BOUSSARIE Alain de Charente Nature
LAROCHÉ Isabelle du Conseil Régional Poitou-Charentes, technicienne service "eau"
HORTOLAN Jean-Christophe Conseiller Régional Poitou-Charentes
OZENNE Mélanie d'EPIDOR
MACHEGAY Alain, CATER 16 du Conseil Général de la Charente
MAGNANT Michel de la DDT 16
DANIEL Jean-Paul FDPPMA 16

PANNETIER Gaël, technicien au SIAH Sud Charente, bassins Tude et Dronne
NADAUD Géraldine, adjointe administrative au SIAH Sud Charente, bassins Tude et Dronne

ORDRE DU JOUR :

- Présentation du nouveau syndicat : SIAH Sud Charente : bassins Tude et Dronne,
- Point sur le programme pluriannuel de gestion en cours sur la bassin de la Tude (2005-2015),
- Perspectives de déroulement des trois dernières tranches (PPG Tude) par rapport aux évolutions des politiques d'aides des partenaires financiers,
- Croisement des enjeux de ce territoire par rapport aux attentes des élus et des partenaires,
- Définition des objectifs pour le futur Programme Pluriannuel de Gestion : Tude / Dronne.

COMPTE RENDU :

Présentation du nouveau syndicat : SIAH Sud Charente : bassins Tude et Dronne

Présentation du bassin versant de la Dordogne et du bassin versant de la Tude et de la Dronne Charentaise : 36 communes, 417 km².

Historique : création du SIAH du bassin de la Tude en 1968. Objectifs initiaux : assainir la vallée de la Tude pour limiter les inondations principalement sur Chalais et Montmoreau. Pour cela la Tude a été curée et recalibrée et 30 barrages ont été construits (1 100 000 € de travaux sur 12 ans). 1992 : loi sur l'eau avec des nouvelles notions : "l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource dans le respect des équilibres naturels sont d'intérêt général". Depuis le 1er janvier 2012 les nouveaux statuts intègrent de nouvelles communes sur le bassin de la Tude et prennent en charge la Dronne charentaise et ses affluents. La notion de bon état écologique des eaux a été rajoutée.

Fonctionnement du syndicat, collectivité publique territoriale :

- bureau : composé d'un Président et de 3 vices Présidents, élus par le Comité Syndical,
- 1 technicien rivière à temps plein, Mr PANNETIER Gaël, qui s'occupe de la gestion technique, administrative et financière du syndicat, en partenariat avec les 36 communes, les acteurs locaux, les riverains, les agriculteurs, les propriétaires de moulins, les partenaires financiers, institutionnels, la réglementation, le chantier d'insertion PASS Sud Charente (travaux en régie depuis 2004 avec les salariés du chantier en insertion, environ 2 ETP / an), la comptabilité, la paye, (Mairie de Chalais, environ 90 h / an), les budgets, les marchés publics...
- 2 agents à temps partiel : Mr STEFANINI Emmanuel, adjoint technique éclusier (17,5 h), et Mlle NADAUD Géraldine, adjointe administrative (5 h).

Les moyens humains : 1,65 ETP + partenariat avec le chantier d'insertion PASS Sud Charente : 2 ETP = 3,65 ETP. Les moyens financiers : concernant la participation des collectivités, le comité syndical s'est engagé sur une hausse modérée (+ 1,5 % par an), en 2012 les taxes communales s'élèvent à 73 733 € (finance les postes des agents). Dépenses prévisionnelles entre 170 000 et 250 000 € par an, la différence est financée par les partenaires financiers (Agence de l'Eau, CG 16, Région et Europe). Les moyens techniques sont modestes : petit matériel d'entretien, un véhicule tout terrain et une barque à moteur avec remorque.

Point sur le programme pluriannuel de gestion en cours sur la bassin de la Tude (2005-2015) :

- Intérêt général avéré,
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP), dans les marchés publics, tient compte des préconisations liées au site Natura 2000 de "la vallée de la Tude", depuis 2006, soit bien avant la validation du DOCOB en 2010,
- Entretien de la ripisylve, renaturation des berges, dont un site pilotage de régénération spontanée de la ripisylve sur le ruisseau du moulin d'Aignes à Aignes et Puypéroux : résultats très concluants, les 3 strates de végétation sont de nouveau existantes, plus long mais moins coûteux que des plantations. Il y a souvent des conflits d'intérêts sur la ripisylve (pêcheurs, agriculteurs, syndicats...), d'où l'importance de la communication (participation à la création et distribution d'une plaquette d'information sur la végétation rivulaire),
- Opération abreuvoirs en 2010 et 2011 : projet pilote sur le territoire du bassin de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. 94 % des éleveurs présents sur le territoire de la Tude et de ses affluents ont adhéré à cette opération. Projet bien soutenu par les partenaires locaux. Financièrement neutre pour le syndicat, environ 80 % subventions et 20 % à la charge des éleveurs,
- Effacement des petits ouvrages devenus inutiles,
- Diversification des écoulements : depuis 2010, prise en compte systématique sur les linéaires faisant l'objet d'un entretien,
- Continuité écologique : depuis 2010, prise en compte systématique sur les linéaires faisant l'objet d'un entretien,
- Intégration du RCO du CG 16,
- Partenariat avec EPIDOR pour l'exploitation de la pêcherie d'anguilles du Moulin de Poltrot, dans le cadre du plan index rivière Dronne.

Depuis 2001 : 1 543 700 € de dépenses engagées liées aux travaux (dont les postes chargés).

Objectifs : Directive cadre sur l'eau en 2015.

Agence de l'Eau Adour Garonne : programme d'intervention sur 6 ans, révisé en 2009 pour prendre en compte les directives environnementales européennes. Objectif : bon état écologique des cours d'eau : hydromorphologie, diversification des écoulements et des habitats. Ces mesures doivent être intégrées dans les programmes de travaux, pour bénéficier de 50 % de subventions de l'Agence.

Prespectives de déroulement des trois dernières tranches (PPG Tude) par rapport aux évolutions des politiques d'aides des partenaires financiers et croisement des enjeux de ce territoire par rapport aux attentes des élus et des partenaires :

Concernant l'entretien de la ripisylve, la tranche de travaux actuel (la 7^{ème}) concerne les affluents suivants : le Neuillac, le Pont Peudry, Les Viauds et le Massicaud. Coût prévisionnel des travaux : 190 000 € (travaux + postes).

En 2013, la 8^{ème} tranche concernera l'Argenton et la Tannerie, sur 12 500 mètres de berges.

En 2014, la 9^{ème} tranche concernera la Viveronne et l'Auzence, sur 14 725 mètres de berges.

Et en 2015, la 10^{ème} et dernière tranche des travaux, du programme pluriannuel de gestion sur le bassin de la Tude 2005-2015, concernera La Belle Eau, le Daguinet et le ruisseau de Chez Gerbeau, sur 5 200 mètres de berges.

Au programme : prise en compte de la continuité écologique, aménagements de diversifications des écoulements, enlèvement des embâcles, plantations, renaturation des berges et abreuvoirs.

Le syndicat prend en compte depuis 2010 la continuité écologique des cours d'eau lors de ces travaux d'aménagement. Sur les petits ouvrages (barrages, ponts...), l'objectif est de reconnecter l'amont et l'aval du cours d'eau, afin que ces derniers soient franchissables pour toutes les espèces. Travaux généralement peu coûteux. Le syndicat souhaite connaître l'avis de ces partenaires sur l'intérêt ou non de poursuivre cette démarche.

Intervention de l'ONEMA concernant le suivi piscicole de ces aménagements après travaux pour améliorer la continuité écologique.

12 points de pêches électriques ont été réalisés sur la Gaveronne et sur le Plain. Ces deux ruisseaux ayant fait l'objet d'aménagements expérimentaux au titre de la continuité écologique, il est impératif de réaliser un suivi de l'impact de ces travaux quant à la continuité écologique par le biais de pêches électriques (méthodologie basée seulement sur présence/absence de poissons avec détermination des espèces). Ainsi, au niveau de chaque ouvrage aménagé, une pêche sur un linéaire moyen de 50 m a été réalisée, soit environ 25 m en aval de l'ouvrage et 25 m en amont (temps de pêche entre 5 à 10 m par points)

Conclusions :

La recharge granulométrique du lit mineur de ces deux cours d'eau en aval des ouvrages infranchissables a effacé le problème de la continuité écologique dans plus d'un cas sur deux pour toutes les espèces de poissons présentes et permet la « franchissabilité » de tous par l'espèce anguille. Ces aménagements permettent aux différentes espèces de se répartir à nouveau sur une grande partie du linéaire de ces deux cours d'eau dès le retour de l'eau (même à l'échelle d'une tête de bassin qui subit des assèchements importants).

La période de forte crue que ce bassin vient de connaître le mois dernier a également permis de vérifier la solidité des aménagements et permettra de s'adapter au mieux pour les prochaines interventions.

La présence de certaines espèces comme la perche soleil, la tanche et le rotengle est certainement le fruit de fuites de plans d'eau ou de mares installés sur l'amont du bassin. La crue récente a pu être un facteur important de cette « dévalaison ». La présence des autres espèces, loches, épinochettes, gardons, chevesne, vairons, brochets et chabots est la preuve matérielle de mouvements de poissons sur ces cours d'eau (en grande partie asséchée - durant plus de 4 mois).

Sur l'ensemble des pêches, plus de 75% des poissons ont été capturés dans les aménagements, véritables « postes à poissons », alternance de zone de repos et de nourriture. Un manque d'habitat récurrent sur de grands tronçons a également été observé.

Ces aménagements expérimentaux ont apporté beaucoup au milieu tant au titre de la continuité écologique : pour le franchissement piscicole et le transit sédimentaire qu'au titre de la restauration de ces cours d'eaux : création d'habitat.

Ces actions de réhabilitation des milieux aquatiques, par recharge granulométrique, bien que réalisées sur des milieux fragilisés par des assèchements répétés, permettent, dès le retour de l'eau, une nouvelle colonisation par les différentes espèces piscicoles, d'une part en levant les obstacles transversaux quant à la continuité écologique et, d'autre part, en améliorant, voire en créant de l'habitabilité au sein du lit mineur du cours d'eau. Ces aménagements réduisent les facteurs limitants d'une nouvelle colonisation des milieux par les espèces piscicoles à la seule notion de continuité du débit dans les cours d'eau concernés.

Intervention d'EPIDOR :

Qui souligne le faible coût de ces aménagements et leur intérêts mais qui déplore les assecs trop nombreux. Et qui souhaite une diminution des volumes prélevés par l'irrigation.

Mr BONIFACE souligne le faible volume d'eau prélevé directement par l'irrigation. Le problème des forages dans les nappes souterraines "profondes" est soulevé.

Intervention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne :

L'Agence de l'Eau souligne également le problème des assecs, cependant les travaux d'aménagement pour la continuité écologique et la diversification des écoulements et des habitats doivent se poursuivre.

Il faut mettre en place des suivis et des indicateurs. Les dossiers de subvention doivent comporter les éléments suivants :

- Diagnostic de départ,
- Enjeux et objectifs des aménagements,
- Travaux à réaliser,
- Mise en place d'indicateurs pour vérifier la réalisation des enjeux, sinon en expliquer les raisons.

Mr BONIFACE est d'accord avec cette méthodologie mais souligne le temps important qu'elle nécessite. Il souhaiterait des indicateurs communs à tous les partenaires et à tous les syndicats.

Il pose également le problème du PDPG (Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles) réalisé par la Fédération de la Pêche, document de référence opposable (mesure 26 du SDAGE Adour Garonne), mais obsolète. En effet, il a été réalisé en 2001, avec peu de mises à jour pour la version de 2006 (mais publié qu'en 2010) et ne tient pas compte des

nombreux travaux et aménagements réalisés depuis. Quel est l'intérêt d'un tel document dont les données sont obsolètes depuis 10 ans ? D'autant plus que le syndicat n'a jamais été impliqué dans l'état des lieux. Ces données n'ont pas pu être prises en compte dans la DIG de 2005 vu que le syndicat n'en n'avait jamais eu connaissance. De nombreuses modifications sont à apporter à ce PDPG.

Intervention de la Région Poitou-Charentes :

La Région prend en compte de l'avis de la ONEMA et de la Fédération de Pêche. L'appel à projets de la Région tient compte de la continuité écologique et de la diversification des écoulements dans son règlement. La Région souhaite également un bon état quantitatif du cours d'eau, en anticipant sur les mesures de restriction des prélèvements pour l'irrigation. Les délais demandés et les exigences du nouveau règlement de la Région, dont le syndicat n'a eu connaissance que trop tard, n'ont pas permis au syndicat de rendre le dossier à temps pour le programme de travaux en 2012. Il va être étudié dans quelle mesure un partenariat peu se faire pour 2012.

Intervention de la DDT 16 :

Le diagnostic préalable aux travaux doit être porté par le Maître d'Ouvrage. Il doit prendre en compte divers éléments culturels (moulins, barrages), naturels (site Natura 2000 ...). C'est une base de réflexion, l'image du bassin à un moment donnée. La DIG est indispensable à la cohérence d'une action, c'est un acte fondateur. Le contenu de la DIG doit être le même pour tous. Pour cela il faut réunir l'ensemble des partenaires à l'échelle du département. La DIG nécessite du temps (1 à 2 ans d'études) afin d'être la plus complète possible car elle engage la responsabilité du syndicat.

Lorsque le syndicat intervient sur du bâti existant (biefs, moulins), la DRAC doit systématiquement en être averti pour d'éventuelles fouilles.

Intervention de l'association Charente Nature :

L'association est d'accord à 100 % avec l'action du syndicat concernant la continuité écologique pour la biodiversité. Elle fait également le lien entre la qualité du cours d'eau et les assecs et insiste sur le rôle majeur des zones humides, sur l'importance de la conservation des zones humides existantes et pourquoi pas sur la création de nouvelles.

Intervention de la FDPPMA :

La Fédération souhaite que le syndicat poursuive son action sur la continuité écologique et sur la diversification des écoulements car cela permet le maintien des poissons géniteurs malgré les assecs.

La Fédération souhaiterait être intégrée aux travaux et faire des pêches électriques pour évaluer les aménagements réalisés mais doit au préalable avoir l'accord de tous les propriétaires riverains. La Fédération souhaite également être informée des programmes des travaux en cours et à venir sur le territoire du syndicat.

Mr BONIFACE rappelle que depuis 2 ans, les dossiers pour les travaux annuels sont envoyés à tous les partenaires en décembre de l'année N-1. Le syndicat s'interroge sur l'absence de réponse de la Fédération au regard de leur besoin d'information.

Les barrages :

Le SIAH expose les différents types d'ouvrages présents sur la Tude, ainsi que le protocole de gestion pour leur maintien et la mise en place des astreintes. Ce protocole a été validé par la DDT et l'ONEMA. Les listes des barrages devant faire l'objet de travaux pour la continuité écologique, réalisées par la DDT, devraient sortir en 2013. Il y a obligation de les mettre en conformité dans les 5 ans. Au niveau réglementaire : à qui appartiennent les barrages ? Qui doit réaliser les travaux. L'ouvrage doit-il être rétrocédé aux propriétaires de moulins ? Le Président demande que la problématique des barrages soit traitée à l'échelle départementale.

En conclusion : l'ensemble des partenaires reconnaît l'intérêt des aménagements concernant la continuité écologique, la diversification des écoulements et des habitats et souhaite que le syndicat poursuive dans cette direction. Néanmoins l'existence des assecs demeure préoccupante. Une réflexion sur le quantitatif et sur les raisons de ces assecs devra être lancée dans le prochain Programme Pluriannuel de Gestion : Tude / Dronne. Sans oublier les objectifs de la DCE en 2015.

L'après midi : visites sur le terrain pour échanger sur les problématiques liées à la continuité écologique et à la diversification d'écoulement sur le ruisseau de l'Argentonne qui fera l'objet d'un programme de restauration en 2013.